



REGLEMENT 2022 DES "RADEAUX DE LA BALEINE"

La ville de Luc-sur-Mer, avec ses partenaires, organise la cinquième édition des « Radeaux de la baleine », une course de radeaux fabriqués et customisés. Le lieu de la course est situé à l'Est de la jetée de Luc-sur-Mer.

1. Chaque membre de l'équipage (= participant à la course) doit signer une décharge de responsabilité et fournir une attestation de responsabilité civile, avant le départ du défilé et de la course de radeaux.
2. L'équipage doit être composé de 2 à 4 personnes. L'âge minimum est de 11 ans. La participation à l'événement avec un radeau est entièrement gratuite.
3. Un radeau est une construction assemblée à la main. Il ne peut être constitué uniquement d'un support déjà prévu pour une activité nautique (flotteur de planche à voile, paddle, kayak, coque de bateau...). La recherche et la créativité doivent être tant esthétique que technique.
4. Le radeau doit flotter. Un test préalable à la compétition est vivement recommandé. Son gabarit est libre mais doit permettre d'embarquer au minimum 50% de l'équipage et être manipulable par 4 personnes max.
5. Un rappel à la baleine doit figurer sur l'embarcation dont la forme, le thème et la taille restent libres.
6. Aucun matériau polluant, friable ou susceptible de générer une atteinte à l'environnement n'est autorisé (bouteille plastique, polystyrène nu...) = garantie zéro déchets à la mer.
7. Il est obligatoire de savoir nager. Les gilets de sauvetages sont obligatoires pour tout l'équipage. Une affiche sur le radeau doit indiquer le nombre de personnes composant l'équipage.
8. Aucune force de propulsion autre que celle humaine n'est autorisée (vélique, thermique, radioactive ou attelage de dauphin). Les palmes sont interdites pour les nageurs. L'utilisation de pagaies, roues à aubes (...) est autorisée.
9. Le nombre de personnes déguisées pour le défilé est illimité mais seuls membres de l'équipage auront le droit d'entrer dans le périmètre de sécurité sur la plage (ni remorques, ni tracteurs).
10. Le rendez-vous sera donné pour la vérification technique des radeaux et l'organisation du défilé dès 10h à la salle Tessel de Luc-sur-mer. Départ du défilé à 14h.
11. Le départ pourra être refusé à un équipage qui ne présenterait pas des éléments de sécurité suffisants (un bout de remorquage devra être présent à bord avec prise fixe suffisamment solide pour permettre le remorquage de l'embarcation, avec son équipage.)
12. Si besoin un stand SOS Radeaux sera présent pour vous apporter son aide technique.
13. La remise des prix se fera sur la plage à l'issue de l'événement.
14. Les capitaines d'équipe recevront les dernières recommandations avant la mise à l'eau sur la plage.
15. Le départ de la course sera donné sur la plage à l'Est de la jetée de Luc Sur Mer, vers 15h.
16. Les radeaux devront être récupérés ou démontés par l'équipage au plus tard à 20h00 le jour même. Des bennes à déchets seront mises à disposition avec tri sélectif.
17. Chaque participant autorise la publication de son image dans le cadre de l'événement sur tous supports de communication de l'organisateur et de ses partenaires, sans durée.
18. L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. (météo ou restrictions sanitaires notamment).

Le :

Signature :

À :